



Nantes, le 12 février 2026

à Monsieur le Directeur Académique  
des services de l'Education nationale de Loire-Atlantique

DSDEN, 8 rue du général Margueritte  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Objet : préavis de grève (article L114-2 Code général de la Fonction  
publique)

Monsieur le Directeur académique,

Pour faire suite à la négociation préalable du 6 février 2026 et au vu des réponses  
apportées à nos demandes, je vous informe que notre syndicat départemental, SNUDI FO  
44, dépose un préavis de grève pour les personnels enseignants et AESH du département  
de Loire-Atlantique du 2 mars 2026 8H00 jusqu'au 4 juillet 2026 inclus .

Cet arrêt de travail aura pour objet toutes les revendications relatives au temps de  
travail et aux conditions de travail des enseignants et AESH exerçant dans le 1er degré  
et plus particulièrement celles des Titulaires Secteur, Titulaires Départementaux et  
Titulaires Remplaçants ainsi qu'à leurs missions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de notre parfaite  
considération.

Pour le SNUDI-FO 44  
Anne Yziquel,  
Secrétaire départementale